



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE CESSION
AVEC EDITALIE I RADICI PRODUCTION POUR
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 20
JANVIER 2022**

**DÉCISION N° DM-21-419
EN DATE DU 06 DECEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la décision n° DM-20-200 en date du 8 septembre 2020 relative au contrat de cession avec la société Ki m'aime me suive pour l'organisation d'un spectacle le 18 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT la proposition d'Editalie I Radici Production, représentée par Monsieur Rocco Femia, dont le siège social est situé 10 rue Espinasse– 31 000 Toulouse – de reporter l'organisation du spectacle « Les Ritals » initialement prévu le jeudi 18 mars 2021 au jeudi 20 janvier 2022 dont le coût total est fixé à 7 606.97 € (sept mille six cent six euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2021-2022.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société Editalie I Radici Production, représentée par Monsieur Rocco Femia, dont le siège social est situé 10 rue Espinasse– 31 000 Toulouse – un avenant au contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Les Ritals » initialement prévu le jeudi 18 mars 2021 et reporté au jeudi 20 janvier 2022 dont le coût total est fixé à 7 606.97 € (sept mille six cent six euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN